

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-08 COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

ID: 038-243801255-20220929-D22_081-DE

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

Acte mis en ligne le : 06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

<u>Présents</u>: André QUEMIN (Bonnefamille); Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Laurence MUCCIARELLI, Christian REY? Alexandra THOMAS (Diémoz); Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay); Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux); René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin); Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

<u>Absents</u>: Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations: Michel CARLES à Muriel MUSTI

Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND Robert PARISET à Christine FASSINOT

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES TPE/PME COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Classification contrôle de légalité : 7.4.1

Par délibération n° 22-002 du 10 février 2022, le Conseil communautaire, dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité, a décidé de poursuivre l'attribution d'aides financières à l'investissement pour les entreprises du territoire.

3 dossiers ont été instruits par le service développement économique et ont reçu un avis favorable de la Commission Economie réunie le 27 septembre 2022 :

- Dispositif Région AURA/COLL'in Communauté: 2 dossiers (RCC22/04; RCC22/07)
- Dispositif complémentaire COLL'in Communauté : 1 dossier (CC22/04)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du Conseil communautaire n°22-002 du 10/02/2022;
- VU les dossiers de demande de subvention présentés dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des TPE/PME du commerce, de l'artisanat et des services,
- VU l'avis favorable donné par la Commission Economie,
- D'ATTRIBUER une subvention d'investissement pour tous les dossiers mentionnés ci-après conformément au tableau récapitulatif présenté et conformément aux crédits inscrits au budget général 2022 :
 - o Dossier RCC22/04: subvention de 5 000 €
 - o Dossier RCC22/07 : subvention de 4 334.22 €
 - o Dossier CC22/04 : subvention de 3 572.64 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

| La (le) Secrétaire de séance | Le Président | Pièces jointes |
|------------------------------|---------------|----------------|
| Martine CHASTAGNARET | René PORRETTA | |
| Mukayuut | torutta | |